

CONSIGNES POUR CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE RÉGIME ALIMENTAIRE

Documents nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de régime alimentaire pour votre enfant :

- Demande de régime alimentaire à remplir par le représentant légal
- Fournir un certificat médical précisant la nature du régime

Ce dossier doit être transmis par mail à :

mbekeroff@marseille.fr ou chcalixte@marseille.fr

Seules les familles qui sont dans l'impossibilité de faire cette démarche dématérialisée pourront être reçues sur rendez-vous :

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Pôle Restauration Scolaire
Service Prestation Alimentaire et Qualité des repas
40 rue Fauchier
13002 Marseille

Les repas seront commandés auprès du responsable de restaurant.

«Tout repas commandé et non décommandé 3 jours avant la date prévue de consommation sera débité par La Société de Restauration».

Si besoin de renseignements complémentaires joindre le service au : 04 91 55 15 17 ou au 04 91 55 16 04.

NB : Le dossier validé concerne uniquement l'année scolaire en cours. Le dossier doit être renouvelé en fin d'année pour l'année suivante. En cas d'arrêt de régime, le médecin doit rédiger un certificat en ce sens.



VILLE DE
MARSEILLE